



Divorce immeuble en propriété

Par **calan**, le **29/05/2008** à **18:50**

Bonjour, voila, j'aimerais avoir qqes conseils

Je suis séparé de mon épouse depuis 3 mois et vais entamer une procédure de divorce.

J'ai précisé que nous sommes propriétaire d'un immeuble de 6 logements que nous avons à la location.

L'avocat m'a conseillé de vendre notre immeuble avant d'entamer une procédure car cela va être plus long et plus onéreux du fait qu'il faudra passer par une convention d'indivision réalisée par un notaire, est ce exact?

Voila, tout vos conseils sont les biens venus..

D'avance merci.

Par **novice43**, le **01/06/2008** à **16:44**

bonjour,

Sous quel régime êtes vous marié ?

Pour la vente, il faudra certainement l'accord de Madame ? est elle d'accord ?

cordialement,

Par **calan**, le **07/06/2008** à **20:42**

Bonsoir,

Je suis marié sous le régime de la communauté et j'aimerais conserver cet immeuble.. Est ce possible?

Si non quelles sont les proccédures?

Merci

Par **Pierre PONOS**, le **08/06/2008** à **17:22**

Le principe est effectivement de vendre (c'est à dire liquider la communauté) * car pour un divorce par consentement mutuel, il faut préparer un projet de liquidation en même temps que la requête.

De plus vous éviter le droit de 1.1 %.

L'autre solution est de prévoir une attribution spécifique pour chaque époux (par ex, le mari un bien, la femme, un autre etc), avec versement éventuellement de soulte (voir de prestation compensatoire) pour compensation.

Pierre PONOS

Par **calan**, le **10/06/2008** à **11:09**

Bonjour Pierre et merci pour votre réponse.

je vais apporter une précision.

il nous reste encore un credit sur cet immeuble mais en cas de vente, il reviendrais à chacun la moitié de la plus value..

Y a t'il un moyen de verser une soulte à mon ex femme du même montant que s'il aurait été vendu, pour conserver cet immeuble en étant seul propriétaire?

Merci.